

XVII. Ces comités constitueront un *cercle de recherches* plutôt qu'un *cabinet de lecture*. Ils n'auront en vue que de recueillir, par le procédé des fiches et conformément au programme d'études de l'Association (Statuts, pp. 35-48 — Semeur, V. IV, Nos 3-4, oct-nov. 1907), des matériaux pour les études futures de leurs membres.

XVIII. La moitié des séances sera consacrée à ces recherches, à la lecture, à la consultation de livres et de certains journaux et revues choisis et fournis par le directeur. Pendant l'autre moitié, l'aumônier exposera ses vues et ses directions ; après quoi les membres, dans la forme d'une *improvisation préparée*, échangeront leurs idées et suggestions ou se communiqueront leurs notes et observations.

XIX. Chaque comité, en outre, répondra, selon le genre d'études qui lui est assigné, aux *questions* qui pourraient lui être proposées de vive voix ou par écrit de la part des